

DRTEFP

66 rue de Mouzaïa

75019 PARIS

Membre de SOLIDAIRES

l'Union Syndicale Groupe des 10

www.multimania.com/sudtravail

A diffuser largement
dans les services
SVP

TOUT VA MIEUX

Mars 2002

n°24



Merci Mme GUIGOU

Au-delà de ses ambitions personnelles affichées, elle nous a démontré qu'elle n'avait pas su gérer l'immense ministère de l'emploi et de la solidarité, en piétinant le travail. Quand on a les yeux plus grands que le ventre, on dit « gère mal ».

Ce grand ministère est au centre des attaques du medef (protection sociale, politiques de santé, emploi, loi contre contrat, hygiène et sécurité, formation, « déréglementation pour libérer les forces vives de la nation »...). Un ministre pour chapeauter le tout n'est plus sérieux, vue l'ampleur de la tâche.

Oui, il faut de vraies administrations centrales, sans sous traiter à des agences dont les cadres ne sont pas majoritairement fonctionnaires.

Pour un vrai ministère du travail structuré sur deux pôles : la protection des salariés dans l'entreprise et de l'autre l'emploi et l'insertion ; d'un côté des agents qui contrôlent l'application de la réglementation par les employeurs, de l'autre des agents qui mettent en place et contrôlent les mesures emploi au sens large dont bénéficie ces mêmes employeurs.

La « Créativité » comptable fait son entrée au Ministère de l'Emploi

Page 198 du document de présentation du « Budget voté de 2001 », on peut trouver un récapitulatif des dépenses faites pour l'année 2000, selon une « présentation économique ». Bien, se dit-on, pourquoi pas ? Nous verrons nos dépenses re-traitées selon un mode de présentation plus proche de la comptabilité privée (type compte de charges du compte de résultat).

Surprise, surprise !

Sur les 120 milliards de francs à ventiler, cette année-là, notre comptable de service n'en a trouvé que 0,016 milliard au titre des « subventions aux entreprises (y compris entreprises individuelles) », que 0,2 milliard au titre des « subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux ». Par contre, il affiche plus de... 62 milliards « d'allocations aux travailleurs », 16,9 milliards

« d'aide sociale » et 16,3 milliards « d'aide et secours exceptionnels ».

Autrement dit : notre Ministère aurait alloué en 2000 (et hors Fonds de compensation ARTT) au moins 4000 fois plus d'aides aux « travailleurs » qu'aux patrons du privé !

Nous sommes donc partis à la recherche des 62 milliards alloués aux travailleurs et des 32 milliards d'aides sociales et secours divers.

S'agissant de sommes re-traitées, nous en sommes réduits aux supputations :

- Il ne peut s'agir des 21 milliards consacrés aux Emplois Jeunes. Car les subventions pour les contrats emplois jeunes sont versées par le CNASEA aux patrons de ces jeunes. Le jeune salarié embauché ne touche que la contrepartie de son travail : le salaire. Cherchons ailleurs ...

- Ce ne sont pas non plus les 10 milliards de compensation d'exo Aubry I, puisqu'il s'agit bien d'une exonération de la part patronale de sécurité sociale, et non de celle de la part salariale (faut pas rêver quand même). Cherchons, cherchons ...

- Voyons voir du côté des 26 milliards du « dispositif d'insertion des publics en difficulté ». Tiens, doit y avoir un bug là aussi : j'avions jamais vu que les primes CIE soient données à quelqu'un d'autre qu'aux employeurs, de même pour les subventions CES, CEC ou aides aux postes des entreprises d'insertion. Les salariés difficiles, eux, bossent, produisent du chiffre d'affaires ou du service public, et touchent un salaire limite-légal, souvent dérogatoire, en contrepartie. Ah si, il y a quand même 1,2 milliard pour la rémunération des stagiaires SIFE (et 1,3 milliard pour les patrons organisateurs de ces stages, quand même !).

- Pour les 6 milliards des travailleurs handicapés, leurs patrons se partageront les subventions de CAT ou Ateliers protégés et se serviront de la garantie de ressources pour compléter les salaires au SMIC, grand maxi.

- Y a bien 4 milliards qui vont à l'AFPA pour son fonctionnement ... Ça peut pas être ça..

- Y a bien des primes et des exos pour les contrats de qualif et d'apprentissage : une paille de 13 milliards à la louche. Mais là aussi, « ça y en a tout être pour patrons ».

Bref, sorti des indemnités de stagiaires de la formation professionnelle, des versements à l'UNEDIC pour les indemnités de préretraite ou pour les allocations du Fonds de Solidarité à

destination des chômeurs - ce qui l'un dans l'autre ne doit pas dépasser les 20 milliards de francs, nous n'avons pas compris comment on pouvait imputer :

- près de 100 milliards sur le dos des chômeurs, salariés ou stagiaires,

- et 0,3 milliard seulement aux patrons d'entreprises, d'associations, d'organismes de formation ou de collectivités locales.

Le Ministère ne manquera pas de nous corriger. Mais en réalité, nos dépenses d'interventions se divisent bien en 4 masses :

- allocations aux chômeurs et indemnités des stagiaires,

- subventions et « marchés » alloués aux prestataires de formation, de placement ou d'études,

- aides, primes et subventions aux employeurs,

- exonérations de charges patronales.

Dans le meilleur des cas, la première catégorie ne dépasse guère 20 % de notre budget alloué. Et la tendance sera de faire exploser la quatrième (les exos), surtout si l'on y inclut le Fonds de compensation ARTT.

Mais dire que les aides aux entreprises et les exonérations patronales sont des aides aux « travailleurs » (outre l'erreur factuelle et formelle), c'est faire comprendre à ces derniers :

- que le salaire, au SMIC, qu'ils touchent, n'est en fait qu'une aide,

- que l'emploi qu'on leur « donne » est une aumône,

- qu'ils ne « valent » que la différence entre l'aide et le salaire (20 % du SMIC pour un emploi jeune, par exemple),

- qu'ils n'ont rien produit, ni rien sué à la fin de la journée,

- qu'ils doivent apprendre à dire « Merci ».

Pour revenir à nos petites écritures comptables, il y aurait peut-être une explication. Notre comptable serait un facétieux :

- sous le mot « travailleurs », il fallait entendre « employeurs, et non « salariés »,

- quant aux « aides sociales » et « secours », la rubrique ne dit pas, après tout, à qui ces 32 milliards étaient destinés ...

Triste présage ?

Avec tous les efforts de notre chère administration pour se rendre moderne, nous savons que la sous-traitance, la déconcentration,

la décentralisation, la privatisation vont aller bon train après les élections, comme cela s'est largement amorcé depuis 4 ans. Le recrutement de contractuels continuera malgré les deux dernières vagues de titularisation.

Mais ce que l'on peut présager, du fait de la décentralisation aux collectivités territoriales de l'emploi et de la formation professionnelle, c'est que les inspections du travail et de la formation professionnelle resteront les seules missions du Ministère. Revanche de l'histoire... Ce qui sera un choc pour nos DD et DR qui nous font un foin avec l'insertion, la transversalité, le partenariat avec le patronat, la territorialité bla, blabla...

Dès que l'Etat se sera dépossédé de ses interventions publiques au profit des collectivités territoriales, agences diverses et établissements publics, nous reviendrons aux missions régaliennes de l'Etat: contrôle des employeurs et des organismes de formation. Il va y avoir des orphelins à reconvertir.

Langue de plomb.

A chaque fois que SUD va dans une réunion avec la dagemo, le cabinet, la dagpb, nous côtoyons des énarques qui sont à la pointe de la mode parisienne. Nos DD et DR suivent mais ils sont beaucoup moins « innovants » et disons le, en retard, un peu provincial (sic).

M. SAPIN et C. TASCA ont présenté « le bagage » qui paraît-il a été adressé à 10 000 fonctionnaires.

Celles et ceux qui ont l'immense privilège de participer à des réunions diverses et variées bien souvent aussi ennuyeuses et inintéressantes que possible n'ont-ils pas noté l'émergence de nouveaux mots, tirés du cerveau créatif de ceux qui veulent parler pour ne rien dire.

Après le formatage passé dans le langage courant, la mode est à « impacter »

Ex : L'absence d'embauche compensatoire dans le cadre de la mise en place de la RTT impacte le déroulement du travail.

Mais aussi « conclusives »

Ex : Il s'agit de réunions conclusives.

Mais encore « typiser »

Ex : Il faudrait réussir à typiser les emplois.

Avoir un ratio-cible : se fixer un objectif chiffré
Ainsi on peut dire sans peur du ridicule :

Après un passage à l'intefp destiné à formater les agents, dans le cadre de la typisation des métiers, il sera nécessaire d'organiser une réunion conclusive afin d'impacter les

conséquences de la prise de fonction de ces agents.

Et voilà le travail !

Nous lançons donc dès à présent, le défi suivant : Apprendre à chaque réunion un mot nouveau et l'utiliser le plus grand nombre de fois possible à la réunion suivante.



Projet de circulaire sur les PV pour remplacer celle de 1986.

Il a été « oublié » par hasard, que les contrôleurs du travail (comme les inspecteurs) peuvent directement transmettre leur PV au Procureur de la République, sans passer par la censure, l'imprimatur, le rouleau compresseur, les pressions bien attentionnées ou non, le contrôle politique de la hiérarchie : arrêt VASSIA de la chambre criminelle de la cour de cassation du 28 janvier 1997. Il n'est pas dans Poséidon (hasard!) mais dans Droit Social de Mai 97.

Selon que vous serez puissants ou misérables...

Vous vous souvenez de la réaction immédiate et de l'appel en direction des (seuls) inspecteurs de l'ami Kapkor pour la mise en examen des 3 DD des hautes alpes. Solidarité de directeurs semble t'il puisqu'un contrôleur de Tarbes s'est fait menacé par un employeur muni d'un fusil qu'il a armé devant le collègue.

Nous attendons encore l'appel ému de l'ami Kapkor., et de la ministre que nous avons saisie pour qu'elle prenne position sur cette affaire. Peut être y'aura t'il une déclaration « spontanée », 4 mois après les faits ?...

L'état de l'inspection

Le rapport au BIT qui vient de paraître dans les cahiers de la Micapcor nous donne des informations et des arguments intéressants.

"Tous les membres du corps de l'inspection et tous les contrôleurs ne consacrent pas leur activité à des tâches relevant de la convention de l'OIT n°81." (ce que SUD appelle l'inspection génétiquement modifiée)

"DD et DR consacrent qu'une part limitée (c'est le moins que l'on puisse dire) de leur activité à l'inspection. Ils interviennent essentiellement dans d'autres domaines, sous l'autorité du Préfet." (page 18)

"L'inspection du travail du ministère chargé du travail contrôle 87% des établissements assujettis". 13% donc pour l'ITT et l'Itepsa.

"En prévoyant que l'inspection concourt à l'exécution de l'ensemble des missions de la DD, les décrets de 94 et 99 ont confié à l'inspection des fonctions autres que celles envisagées par l'article de la convention n°8."

"Les personnels de l'inspection sont:

- les agents de secrétariat, les contrôleurs et les inspecteurs des sections d'IT. (pas la section de lutte contre le travail illégal?)

- les CT, IT, les DA et les Directeurs du travail en DD ou DR, pour la part de l'activité qu'ils consacrent à des tâches d'IT."

"Ces personnels entrent dans le champ d'application de l'article 6 de la convention 81, qui même s'il n'a pas été expressément repris en droit français a été intégré à l'ordre juridique interne conformément à l'article 55 de la Constitution."

Parmi les CT en section, 469 sont des femmes soit 60.6% du nombre de CT en section.

Parmi les IT en section, 175 sont des femmes soit 41.9% du nombre des IT en section.

Au 31/12/2000, en moyenne une section a en charge environ 32880 salariés, 3400 établissements et compte 4.38 agents répartis comme suit: 0.94 inspecteurs, 1.85 contrôleur, 1.6 personnel administratif. (rappelons qu'il y a 441 sections). Soit 417 IT, 819CT et 698 agents administratifs =1931 agents.

17 ingénieurs de prévention en poste au 31/12/2000 et 39 médecins inspecteurs régionaux.

1962 ordinateurs dont 224 portables, 348 véhicules "(mais pour les seules sections?).

Pour doubler le nombre de contrôles des employeurs, il faut doubler les sections (882) et les effectifs (4410). C'est clair, c'est net!

Coup de colère du DD de Vendée... après le coup de sang des contrôleurs

Depuis plusieurs mois, les agents de contrôle de l'inspection et des renseignements sont inondés de questions par les salariés des petites entreprises sur le sujet des 35heures. Hé oui, y a pas que les fonctionnaires qui ont des problèmes avec la RTT.

Le problème posé portait sur la date du 1^{er} janvier, date à laquelle tout le monde croyait passer à 35 heures, au moins sur le plan du salaire de base.

Pour les agents concernés, la réponse dépendait des accords de branche. Ainsi, la majorité des salariés devaient bien bénéficier du nouveau régime, quand les accords étaient étendus.

Mais, pour les patrons, peu importe les accords allongés ou pas, la loi permet de rester à 39heures en n'attribuant que la bonif de 10% pour les heures au-delà de 35heures.

Face à cette contradiction, les contrôleurs ont saisi le DD, se plaignant que beaucoup de questions relatives aux 35heures étaient sans réponse précise. Qui douterait dans nos services, des compétences des grands chefs? Ils sont payés combien? Eh ben, ils savent pas, les pauvres petits. Y en a eu des réunions, hein. Ça sert à quoi les réunions? Alors on va mettre en place des réunions téléphoniques avec des cadres de la DR, ils sauront, eux.

Eh ben non, c'est compliqué: y'a qu'à tolérer ceci et puis cela...

Le sang chauffe de plus en plus chez les contrôleurs et ils décident alors d'envahir la réunion périodique des chefs pour demander qu'on leur donne les moyens de faire face à cette situation. Ils n'y vont jamais, d'habitude, à ces réunions qui ne servent à rien et aussi, ils sont en mouvement, les contrôleurs, pour être reconnus, alors...

Oh mais, il l'a mal pris, le DD. Il vient d'accuser les contrôleurs d'agressions physiques et psychologiques. C'est la meilleure: y'a des gens qui veulent faire leur boulot sérieusement, qui ont une conscience professionnelle. C'est pour ça aussi que nous réclamons une reconnaissance.

Quand y'a pas de réponses, faut pas déranger, sinon vous passez pour des terroristes.

Mieux encore, le DD a demandé aux agents de répondre malgré l'absence d'éléments de réponse, sinon il considérera qu'il y a manquement aux obligations professionnelles, un comble!

Les agents ont bien réagi face à de tels propos...

Enfin, aux dernières nouvelles, le ministère aurait donné comme consigne de répondre aux salariés de s'adresser auprès des organisations syndicales.

En voilà un début de sous-traitance du service public !

Droits syndicaux

Les 35 heures avec une pause méridienne de 45 minutes minimum à midi, va avoir pour effet que chaque agent ne prendra pas beaucoup plus pour partir le plus tôt possible le soir. Et on les comprend.

Mais beaucoup de réunions syndicales avec le personnel, ou avec les adhérents se faisaient souvent entre midi et 14 heures. Nous avons donc demandé des heures mensuelles d'informations syndicales en plus pour les agents et des chèques syndicaux en plus. Nous avons fait un courrier à tous les syndicats pour avancer la même revendication face à la dagemo. Nous n'avons pas été suivis. Et pourtant avec les pointeuses imposées partout, le flicage va être généralisé pendant les heures pointées pour que chacun soit sur son poste et non pas en train de discuter avec les collègues. Il y aura la chasse au gaspi horaires de la part des chefs et des sous chefs.

Accident de Toulouse: les dommages collatéraux

Le moins que l'on puisse dire est que le courrier paru dans T.V.M. et les constats faits à cette occasion (n°22) n'ont pas laissé de marbre le ministère :

Tout d'abord « *Diagonale* » s'est fendu de plus d'une page pour asséner « *Le ministère aux cotés des Toulousains* ». Et d'affirmer dès les premières lignes pour le prouver que « *le ministère a apporté son soutien aux entreprises* » et ainsi conclure « *une coordination des dispositifs d'aide a été mise en place, ainsi qu'un mécanisme de traitement des difficultés des entreprises* ». Il ne reste plus donc qu'à rebaptiser le ministère du travail en ministère de l'entreprise, ce sera plus clair. Pour ce qui concerne l'inspection, on notera que l'article se targue que « *l'enquête de l'inspection bénéficie de l'appui de l'ingénieur de prévention régional* ». Encore heureux, sinon à quoi servirait-il ? Encore que l'on aimerait savoir s'il a une formation d'ingénieur chimiste ...

Par ailleurs, nous avons reçu une lettre du directeur de l'INT contestant le nombre de 5 jours de formation en chimie dans le cadre de la formation initiale des IET et arrivant à un total de 14 jours. Sauf qu'y sont additionnés l'étude des maladies professionnelles (centrée sur les TMS et la surdité professionnelle ...), un jour sur les risques chimiques dans le bâtiment, etc. De toute manière, même si ces 14 jours étaient vraiment accordés, cela permettrait-il réellement aux agents de contrôle (n'oublions pas que les contrôleurs peuvent avoir à faire face au même problème) d'assurer pleinement leurs missions ? Savoir ce que c'est qu'une fiche de données de sécurité, est-ce bien suffisant ?

En troisième lieu, on sait que 70 personnes à l'administration centrale et à l'int sont occupés à la comm. Alors qu'un seul agent s'occupe des risques chimiques et biologiques dans cette même administration.

Elisabeth GUIGOU, enfin, cerise sur le gâteau, qui, interrogée lors d'une conférence de presse à l'issue d'une grand-messe à GRENOBLE sur les missions locales nous offre ces belles paroles :

A la question: « Des représentants de l'inspection du travail ont cherché à vous rencontrer. Ils se plaignent de l'absence de création d'emplois via le passage aux 35 heures et disent qu'ils n'ont plus les moyens ni humains ni techniques de contrôler les entreprises en raison notamment d'une accumulation de textes de lois (...) ».

E.G.: « Le ministère de l'emploi et de la solidarité, il est vrai est sous-doté en effectifs (...) »

Nouvelle question: « D'après le syndicat SUD TRAVAIL l'administration centrale -même après l'accident de Toulouse- ne compterait qu'une seule personne référente pour les risques chimiques et biologiques? »

E.G.: « C'est vrai. En général, nous sommes en manque d'inspecteurs (!) pour les risques industriels. Le même constat pourrait être fait dans certains domaines de compétence des DDASS. La loi Aides aux personnes âgées a été préparée par une seule personne ».

Question: « D'après ce même syndicat, l'administration centrale compterait aussi 70 personnes attachées à la communication.

E.G.: « JE NE SAIS PAS »

Ainsi se termine l'article de cette journaliste locale qui n'a pas froid yeux. On aimerait autant de courage dans certains journaux nationaux.

Résultats des élections:

SUD siège désormais à la CAP des attachés d'administration centrale et à celle des adjoints (corps communs pour les deux secteurs Emploi et Santé).

Avec près de 25% des votes, SUD administrations sociales fait le second score à la CAP des attachés et obtient un siège. Nous ratons un deuxième siège à une voix près...

Attachés d'administration centrale
Cgt 140 voix 3 sièges, Sud 78 voix 1 siège, Unsa 56 voix 1 siège, Cfdt 40 voix 1 siège.

Un siège aussi à la CAP des adjoints administratifs avec 13,13 % des votes.

C'est moins satisfaisant mais c'est un bon début pour l'arrivée de SUD dans le paysage syndical de l'administration centrale.

Agents administratifs des services déconcentrés, travail et santé:

Sud 80 voix; Cftc 44 voix; Fo 253 voix 2 sièges;
Cgt 244 voix 1 siège; Cfdt 250 voix 1 siège; Unsa 162 voix 1 siège

Tant que sud ne sera pas implanté du côté de la santé, nous prendrons une gamelle.

Changement d'affectation à la centrale: un mouvement totalement bidon !

Le 28 février la DAGPB a publié la circulaire sur le 1^{er} mouvement des personnels de la centrale. Sur une quarantaine de pages il est offert près de 400 postes pour le secteur solidarité et une cinquantaine sur le secteur emploi.

Vous direz que 400 postes, c'est Byzance ! Hé bien non, c'est pipo !

En effet dès que vous allez vous renseigner, vous apprenez que le poste n'est plus proposé, ou qu'il est déjà pourvu. Quand vous creusez un peu vous découvrez souvent qu'il est réservé depuis le début à un fonctionnaire qui va être pris en charge par voie de détachement ou mis à disposition. Comme toujours, la fonction publique hospitalière donne beaucoup dans ce type de magouilles.

Au détour de la lecture des avis de vacances on découvre quelques perles, notamment au SICOM

où un poste de chef de bureau est offert à « un agent contractuel ou équivalent » et au service des droits des femmes ou deux postes sont réservés uniquement à des agents contractuels. Cette dérive est inadmissible ! Depuis quand un poste de catégorie A ne pourrait-il pas être pourvu par un fonctionnaire dans la fonction publique de l'Etat ? SUD dénoncera dans toutes les instances paritaires ces méthodes totalement illégales.

Parallèlement l'administration, et en particulier la DAGPB toujours en pointe en matière de gestion « humaine » des ressources, a mis au point depuis quelques années un nouveau mode de mobilité qui s'apparente au coup de pied au cul !

Réservé dans un premier temps aux chefs de bureau, ce système a tendance à se généraliser. En effet si vous déplaitez à votre hiérarchie, vous apprenez que votre fiche de poste est intégrée dans le mouvement alors que vous n'avez rien demandé. Dans le statut général de la fonction publique, cela s'appelle un déplacement d'office, mais gardons nous de prononcer des grossièretés ! Faites confiance... ! C'est un mode de management humain, utilisé dans le seul but de dégager les agents quand ils ne veulent pas comprendre qu'ils ne plaisent plus. Une forme d'accompagnement thérapeutique quoi... On n'arrête pas le progrès !

LA MANAGERIE par Étienne Lécroart



C'EST EN PROPOSANT UN PREMIER TOUR DE TABLE QUE M. PHILIDOR DÉCOUVRI L'AMPLEUR DE LA TÂCHE DE MANAGEMENT QUI L'ATTENDAIT.

Titularisation des contractuels des services déconcentrés du secteur emploi

Au détour d'une conversation de fin de CAP en juin 2001, alors qu'aucune concertation n'avait eu lieu ni la moindre information donnée, les élus en CAP des attachés de centrale ont découvert qu'un plan de titularisation des contractuels des services déconcentrés était en cours et que le corps d'accueil serait celui des attachés d'administration...centrale ! Cherchez l'erreur ! A la CAP de décembre 2001, ils ont découvert en plus que les titularisés bénéficieraient d'un régime de primes inférieur de 30% à celui de leurs collègues du ministère. Le cabinet ayant traîné des pieds pour les recevoir, les élus ont démissionné pour protester contre ce mode de fonctionnement digne des républiques bananières. Pour faire bon poids, LANNELONGUE, grand démocrate déclaré, a réuni la CAP le jour même et à l'heure exacte de l'entretien des élus démissionnaires avec le cabinet GUIGOU. Y a pas à dire, mais en matière de concertation le ministère de l'emploi fait fort pour ses propres salariés !

Les AAC sont tout à fait favorables aux plans de titularisations des contractuels, sous réserve toutefois que cette titularisation ne soit pas l'occasion pour l'administration de créer un corps d'attachés à deux vitesses en matière de primes, d'avancement ou de mobilité. Si les contractuels des services déconcentrés emploi sont titularisés dans le corps des attachés d'administration centrale, en toute logique, ils doivent bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues de centrale sinon il y a rupture d'égalité. Apparemment c'est une logique qui n'est pas celle de la DAGEMO ni de la DAGPB.

Contrat emploi solidarité

Contrat emploi consolidé

Une personne est embauchée dans une association 1901, en CES pendant deux ans suivi de 5 CEC, soit 7 ans dans l'association avec comme emploi : agent d'entretien et de nettoyage.

Le CEC vient à expiration, il n'y a aucune obligation d'embauche à l'issue du dernier CEC. La personne va pouvoir se réinscrire au chômage avec la magnifique carte de visite CES et CEC depuis 7 ans.

Dans ce type de contrat, l'Etat prend en charge

100 % du SMIC horaire brut les deux premières années de CES puis pour les 5 années de CEC l'Etat prend en charge le SMIC horaire brut de façon dégressive 60 % la première année, 50 % la seconde année jusqu'à 20 % la dernière année .

Comme ça, on est sûr que l'emploi ne coûte pas cher à l'association. Que va t'il se passer après avoir remercié la personne pour ses bons et loyaux services pendant 7 ans? l'association va demander à bénéficier d'un nouveau CES et c'est reparti pour 7 ans ...

Quand on vous dit que les contrats aidés c'est du pipo, non c'est pas du pipo c'est honteux



Privatisation de l'aide à la création d'entreprise (EDEN): le ministère s'obstine...nous aussi!

Le Conseil d'Etat avait enrayé la première tentative de privatisation de l'octroi des aides à la création d'entreprise (décision du 22 février 2000 Sud Travail c/ Min Emploi). Rappelons que, contrairement à tous les canons du Droit Public, des sociétés privées ou associations allaient décider des engagements des deniers de l'Etat. Mission qui est normalement et éminemment dévolue à l'administration.

Mais entre temps, Mme M. Nowak, présidente de l'ADIE (principal concurrent à ce marché de délégation de service public), était devenue

conseillère au cabinet de L. Fabius, nouveau ministre de l'Economie.

La Direction Générale de la Concurrence n'a plus fait d'observations, les TPG sont rentrés dans le rang, ... et un nouveau texte est sorti (décret et circulaire de la première quinzaine de septembre 2001) : il n'y a plus de référence à la Communauté Européenne, ni au Code des Marchés Publics ; le prix est fixé d'avance ; il y est rendu possible de fractionner les marchés, de subventionner les candidats ... et l'ADIE est citée, en tête, à titre d'exemple d'organisme à consulter ! Enfin, le prêt redevient une simple prime, telle que nos services ACCRE la géraient comme des grands depuis vingt ans.

Cherchez l'erreur !

Nous avons donc, à nouveau, saisi le Conseil d'Etat sur les deux nouveaux textes, après un recours gracieux évidemment infructueux. Certains nous soufflent de saisir d'autres juridictions. Nous nous contenterons, dans l'immédiat, de faire écho à la lettre de mission donnée le 1^{er} février dernier par le Commissariat au Plan à M. Balmay (ancien DGEFP!!!). Et qui a pour thème : « L'Externalisation par l'Etat des Politiques Actives de l'Emploi ».

La boucle est bouclée

Vous vous rappelez comment France télécom ouvrait son capital il y a 4 ans aux actionnaires et entre autre aux salariés.

Sud PTT avait dit alors: "attention, casse gueule". Aujourd'hui pour renflouer, ... et satisfaire les actionnaires-salariés, il va falloir licencier des salariés- actionnaires.



Votez bien aux élections

Retraite au bout de 37ans et demi sur les dix meilleures années et non pas 40 ans de cotisations sur les 25 dernières années : voilà un enjeu fondamental des prochaines élections. Il faudra choisir aussi entre retraite par répartition ou par capitalisation. Et ne croyez pas aux fonds de pension car vous ne pourrez pas épargner (vous ne gagnez pas assez) et la bourse est un jeu de casino pour les petits.

Tri sélectif

Nous venons de contester au tribunal administratif la liste d'aptitude de B en A pour sexisme du Cabinet, de la dagemolle des dr et des dd. 73% de femmes promouvables, 50% de femmes promus.

Nouveau Bordel Indiciaire sur les B

La dagemo continue à distribuer les primes NBI sans honte alors que le décret est annulé. Nous saisissons le conseil d'état. Comment être toujours dans l'illégalité et persister?



Si vous souhaitez adhérer :

Nom

Prénom

Service

affectation